

Bureau du 3 juillet 2006

Décision n° B-2006-4444

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Rue Claude le Laboureur, ferme Perraud et lotissement Les Coteaux de Saint Rambert - Renforcement du réseau d'assainissement unitaire - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il s'avère nécessaire de restructurer les ouvrages et réseaux d'assainissement actuels existants, rue Claude le Laboureur à Lyon 9°.

En effet, l'urbanisation en constante augmentation en amont a modifié considérablement le débit des eaux à évacuer. Le fréquent déversement d'eaux usées, lors d'événement pluvieux, n'est plus admis par les riverains. La pollution du ruisseau des Charbottes s'accroît. La ferme Perraud, seule ferme de Lyon, ne peut utiliser l'eau du ruisseau pour ses animaux. Les travaux ont pour but de remplacer deux déversoirs d'orage, cause de la pollution de la partie de ruisseau à ciel ouvert, par la construction de 250 mètres de collecteur de diamètre 800 mm et 175 mètres de diamètre 500 mm en renforcement du réseau actuel et la construction d'un déversoir dans la partie canalisée et enterrée du ruisseau des Charbottes sur les propriétés de la ferme Perraud et du lotissement Les Coteaux de Saint Rambert à Lyon 9°. Ces travaux auront une incidence très favorable sur l'écoulement et la qualité des eaux du ruisseau. La protection contre les inondations des zones habitées sera accrue.

Le montant global de l'opération est de 380 000 € HT.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de construction d'un collecteur d'eaux usées de diamètres 800 mm et 500 mm et du déversoir d'orages.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de l'opération relative au renforcement du réseau d'assainissement unitaire rue Claude le Laboureur à Lyon 9°,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - La dépense, d'un montant de 380 000 € HT, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement au titre de l'autorisation de programme globale n° 1020 - réseau d'assainissement de proximité, individualisée par délibération n° 2005-3138 en date du 19 décembre 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,